

MAIRIE DE MALLEVAL

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2020

Présents : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, MAYER Danielle, ROCHE Annie, ANTOINE Floriane, VERCASSON Patrick, MARET Philippe, BELIN Philippe, PUY Suzette, CELLARD Romain

Pouvoirs:

Excusés : DUMOULIN Sabine, MARTO L.Philippe,
Mme TALLARON Roselyne a été élue secrétaire.

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 12 décembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle au conseil les dates de l'élection municipale.

La date butoir pour le vote des budgets est fixée au 15 avril. En effet, techniquement, le temps que les conseils municipaux se mettent en place, le délai peut être dépassé. Si les nouveaux élus ne sont pas d'accord avec ce budget voté, une décision modificative peut être prise.

Afin de ne pas anticiper sur les décisions du prochain conseil, Madame le Maire propose de voter les budgets par chapitre. Seules, les dépenses obligatoires et engagées sont inscrites.

1 - Budget général

➤ **Compte administratif**

Le Conseil Municipal unanime adopte le CA 2019 résumé comme suit :

* Section de fonctionnement 307 558.78€ de recettes pour 316 116.99€ (dont 34.64€ de déficit 2018 reporté) de dépenses soit un déficit de fonctionnement 8 558.21€

* Section investissement 157 494.82€ de recettes (dont 33 354.974€ d'excédent 2018 reporté) pour 210 628.57€ de dépenses soit un déficit de 53 133.75€ correspondant à un emprunt non réalisé et des subventions non reçues.

➤ **Compte de gestion**

Le Conseil Municipal unanime adopte le compte de gestion 2019 de Mr le Receveur, conforme au CA 2019.

➤ **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal unanime affecte comme suit le déficit de fonctionnement 2019 sur l'exercice 2020 :

- 002 dépenses de fonctionnement : 8 558.21€

:

Le Conseil Municipal unanime affecte comme suit le déficit d'investissement 2019 sur l'exercice 2020

- 002 dépenses d'investissement : 53 133.75 €

➤ **Contribution directe : taux d'imposition 2020**

- Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont fixés comme suit :

* Taxe d'habitation	8.33
* Taxe foncier bâti	15.40
* Taxe foncier non bâti	48.50

➤ **Budget 2020**

Le conseil municipal, unanime, adopte le projet de budget, voté par chapitres qui s'équilibre à 302 176 € en section de fonctionnement et à 127 307€ en section d'investissement.

2 - Budget assainissement

➤ **Compte administratif**

Le Conseil Municipal unanime adopte le CA 2019 résumé comme suit :

* Section de fonctionnement 44 972.15€ de recettes pour 47 050.07€ (dont 6 673.41 de déficit 2018 reporté) de dépenses soit un déficit de fonctionnement 2 077.92€

* Section investissement 856 394.93€ de recettes pour 650 156.96€ de dépenses (dont 5 468.58€ de déficit 2018 reporté) soit un excédent de 206 237.97€ correspondant à des emprunts à court terme à rembourser lors du versement des soldes de subvention).

➤ **Compte de gestion**

Le Conseil Municipal unanime adopte le compte de gestion 2019 de Mr le Receveur, conforme au CA 2019.

➤ **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal unanime affecte comme suit le déficit de fonctionnement 2019 sur l'exercice 2020 :

- 002 dépenses de fonctionnement : 2 077.92€

Le Conseil Municipal unanime affecte comme suit l'excédent d'investissement 2019 sur l'exercice 2020 :

- 001 recette d'investissement : 206 237.97 €

➤ **Budget 2020**

Le conseil municipal, unanime, adopte le projet de budget voté par chapitres qui s'équilibre à 57 384.15 € en section de fonctionnement et 371 937.47€ en section d'investissement.

3 - Délégation de la signature électronique pour l'exécution des opérations de dépenses et recettes

Le trésorier principal de Saint Chamond nous a alertés sur le fait que pendant la période de transition avant l'installation du nouveau conseil, l'exécution des opérations de dépenses et recettes devra être assurée.

A ce jour, les bordereaux de dépenses et recettes sont signés électroniquement par le biais de certificats électroniques nominatifs, détenus par le Maire et la secrétaire qui a reçu délégation.

Afin de ne pas rompre la dynamique de dématérialisation « totale » des échanges, Mme le Maire propose de déléguer cette signature à Mme Claire MERABTI, adjoint technique principal 2^{ème} classe. Il appartiendra au nouvel exécutif, si le dispositif lui convient de proroger ou pas cette délégation.

4- Aliénation d'un chemin rural après enquête publique

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2019 le conseil avait décidé de procéder à l'enquête publique conjointe préalable à l'aliénation du chemin rural de Paton et à la création de son nouveau tracé.

L'enquête s'est déroulée du 9 janvier au 24 janvier 2020. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil décide :

- De désaffecter une partie du chemin rural de Paton, parcelle A 1816 d'une contenance de 28 m² en vue de sa cession.
- Fixe le prix de vente à 0.60€/m².
- La reconnaissance d'utilité publique des fractions de parcelles A 1850 pour 228M², A 3237 pour 61m² et A 3241 pour 46m² concernées par l'emprise actuelle du chemin.
- Désigne Me PARANT CARNOT, notaire à Péage de Roussillon pour effectuer toutes les formalités.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5 – Informations diverses

- L'installation des jeux sur le terrain de sport sera terminée fin de semaine
- Les lampes de l'éclairage public sont en cours de changement
- 11 ventes ont été signées sur le lotissement de Maupas par le promoteur
- Pôle emploi a accepté de reconduire le contrat aidé de Mme GUIHEUNEUF pour 1 an